

Schaan, 26 février 2007



200'000 EUROS POUR AIDER LES COMMUNES A MENER DES PROJETS DURABLES

A travers le programme DYNALP², le réseau de communes „Alliance dans les Alpes“ accorde 200'000 euros au soutien de projets réalisés dans des communes alpines. Des communes peuvent solliciter dès aujourd'hui un cofinancement pour leurs projets.

Dans le cadre de cet appel à projets, des communes et groupements de communes membres du réseau "Alliance dans les Alpes", sont invitées à soumettre des projets contribuant à un développement soutenable et à l'application des résultats du projet „Avenir dans les Alpes“ de la Commission Internationale pour la Protection des Alpes CIPRA. Le réseau de communes accordera entre 10'000 et 20'000 euros aux projets retenus, les communes devant fournir un cofinancement de 50%. Au total 200'000 euros seront attribués.

Le délai pour le dépôt des dossiers est le **29 juin 2007**. Des documents et des informations détaillées sur l'appel à projets figurent sur <http://dynamlp.alpenallianz.org/fr/soutien-a-des-projets>.

Les projets des communes doivent porter sur l'un des six thèmes étudiés par les expertes et experts dans le cadre du projet „Avenir dans les Alpes“ : „Plus-value régionale“, „Capacité de gouvernance“, „Espaces protégés“, „Mobilité“, „Nouvelles formes de prise de décisions“, „Politiques et instruments“.

Le jury constitué de manière internationale tiendra compte dans son choix de la durabilité des projets : Quel projet concilie au mieux les intérêts écologiques, économiques et socioculturels ? Quelles sont les idées applicables à d'autres communes et régions et attirant davantage l'attention du public sur le thème de la durabilité ?

Les projets réalisés dans les communes représentent le point essentiel et le poste le plus important du budget de DYNALP². Toutefois, l'organisation de manifestations communes - séminaires, excursions et conférences internationales - est également une priorité. Cela afin de favoriser la mise en réseau des communes dans toutes les Alpes et de permettre l'utilisation du savoir à disposition par un grand nombre de personnes.

Le projet DYNALP² s'étend sur un peu plus de trois ans, d'avril 2006 à juin 2009, et bénéficie du soutien financier de la Fondation suisse MAVIA pour la protection de la nature.

Vous trouverez le communiqué de presse et de plus amples informations à télécharger sous <http://dynamlp.alpenallianz.org/fr/actualites>

Contact: Claire Simon, responsable du projet DYNALP², tél. +423 237 40 36, fax +423 237 40 31
info@alliancealpes.org, www.alliancealpes.org/dynamlp